

# Le cloud français à l'épreuve de la souveraineté numérique

*La mise en place l'an dernier du cloud act américain a mis en lumière la nécessité d'une politique claire en matière de souveraineté numérique.*

Temps de lecture : minute

---

29 juillet 2019

Face aux géants américains du cloud, les fournisseurs français jouent la carte de la souveraineté, plaidant qu'institutions et entreprises françaises ne peuvent accepter sans risque de délocaliser toute leur informatique chez Amazon, Google, Microsoft ou IBM. En cause en particulier, le *cloud act*, une disposition législative américaine votée en 2018 qui, dans le cadre d'enquêtes criminelles, permet à un juge américain de demander des données à un opérateur de cloud américain, quel que soit l'endroit dans le monde où elles se trouvent. Par cette disposition, les autorités américaines peuvent se passer "*de demande d'entraide*" judiciaire et "*s'affranchir des règles de la coopération internationale*", dénonçait en juin le député Raphaël Gauvain, dans un rapport.

*"Le cloud act est une arme extrêmement puissante contre la souveraineté juridique de l'État français",* expliquait début juillet Michel Paulin, le directeur général du français OVH devant la commission d'enquête sur la souveraineté numérique du Sénat. "*L'État, les collectivités locales, les acteurs économiques doivent comprendre quels sont les enjeux*", a-t-il poursuivi. Il faut se demander "*quel est le droit qui s'appliquera aux données*" confiées.



À lire aussi

Souveraineté des données : quel impact la révolution du cloud a-t-elle sur les entreprises ?

Jules-Henri Gavetti, président et fondateur d'Ikoula, un petit acteur du cloud français (environ 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) estime même que stocker ses données chez un hébergeur américain pourrait être incompatible avec le Règlement européen sur la protection des données (RGPD), le *cloud act* faisant peser une menace sur l'intégrité de ces données. *"À partir du moment où on doit stocker des données personnelles qui permettent d'identifier une personne de façon formelle, cela ne devrait pas se faire sur des grands clouds américains soumis au cloud act"*, estime-t-il.

## Souveraineté VS fonctionnalités

Mais pour ces acteurs français, pas facile de rivaliser complètement avec l'offre américaine, selon Jean-Philippe Poisson, multi-entrepreneur du numérique qui dirige aujourd'hui une startup d'harmonisation de données

pour

l'intelligence artificielle (Yzr). *"AWS (Amazon) est très fort parce qu'ils ont d'excellents applicatifs (logiciels). C'est simple d'aller chez eux, ça ne coûte pas cher et vous avez des techniques d'intelligence artificielle disponibles sur étagère"*, explique-t-il. *"Nous offrons un ensemble de briques minimales"* mais *"notre objectif n'est pas d'être hypergénéraliste avec des gammes de produits aussi larges que les géants américains"*, reconnaît Alexandre Morel, le directeur marketing de Scaleway, filiale d'Iliad-Free qui affiche de grandes ambitions dans le cloud.

L'innovation numérique aujourd'hui est *"sur certains sujets en grande partie"* chez les grands acteurs américains, souligne de son côté Emmanuelle Olivié-Paul, du cabinet d'études Markess. *"Sur l'intelligence artificielle, il y a des moteurs aujourd'hui que proposent Google et AWS qui n'ont pas beaucoup d'équivalent au même niveau"*, explique-t-elle. La solution pour beaucoup d'entreprises est sans doute le multi-cloud ou le cloud hybride, qui permet d'utiliser plusieurs fournisseurs de cloud ou ses propres ressources, en fonction par exemple de la sensibilité des données traitées. *"Nous logeons nos données sensibles sur OVH, et nous traitons les données désensibilisées chez Amazon"*, explique ainsi Fabien Girard de Barros, le directeur général de Lexbase, un moteur de recherche juridique qui s'alimente de décisions de tribunaux et doit donc respecter des contraintes d'anonymisation.

Les entreprises doivent respecter également le principe de "réversibilité", soit la possibilité de s'assurer qu'il est facile de récupérer ses données et ses ressources logicielles pour aller chez un autre fournisseur de cloud, sans construire de dépendance vis-à-vis de celui-ci. Bref, non seulement ne pas mettre ses oeufs dans le même panier mais pouvoir aussi changer de panier facilement. *"La réversibilité, c'est là dessus que nous gagnons nos appels d'offres"*, souligne Laurent Seror, le directeur général d'Outscale, filiale de Dassault Systèmes spécialisée depuis le début dans le cloud. *"Nos clients savent qu'on est capable de tout remettre dans leur*

*propre centre de données quand ils le veulent"* et quand ils le souhaitent, affirme-t-il.

Avec AFP

---

Article écrit par Maddyness avec AFP